COMPTE-RENDU DE REUNION DE COMITE
REUNION TELEPHONIQUE DU 21/11/2022

Présents : Mmes Danielle CACARD, Colette DAUDIER, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN, Gérard BERNIER, Michel BONNET et Jean-Louis JACOPS.
Absente excusée : Marie-Hélène DEJEAN (Covid)..

Début de réunion : 20H00.

Selon l'ordre du jour :

1 – Validation des derniers comptes-rendus :
Les comptes-rendus des réunions de comité des 20/09/2022 et 22/10/2022 sont validés après légères modifications.
La mise en page du compte-rendu de l'assemblée générale du 11/06/2022 à Belleville en Caux sera finalisée pour publication dans la revue 2022 qui sera éditée au printemps 2023.

2 – Programme définitif NE 2023 :

A – Calendrier des journées :
Vendredi 05/05/2023 :
Récupération des clefs du site à 14H00 et installations des rings, barnums, de la salle de réception plus celle des examens oculaires, marquage des parkings, balisage routier.
Accueil et installation des juges.
Repas en comité restreint (organisateurs)
Samedi 06/05/2023 :
Réunions des délégués, de comité et du staff d'organisation.
Visite d'un domaine viticole pour les juges.
Buffet de mi-journée et repas en comité restreint (comité, juges et organisateurs)
Dimanche 07/05/2023 :
Jugements individuels NE + examens MHOC + prélèvements ADN + confirmations + test de fermeté au coup de feu.
Remise des trophées beauté, travail et beauté / travail.
Ring d'honneur : CACS, BOB, groupes élevage et reproducteur, BIS jeune, travail et NE.
Buffet et plateaux repas de mi-journée.
Diner du Club, à table en intérieur, a/c 20H00.

Lundi 08/05/2023 :
AGO + élection du renouvellement partiel du comité.
Démontage des installations et nettoyage des lieux et locaux.
Casse-croûte de mi-journée.
Nota : Les buffet et plateaux repas, le dîner du Club du dimanche et le casse-croûte du lundi sont ouverts aux participants sur réservation payante.

B – Devis photographes :
Les devis actuels ne peuvent être départagés car ils ne correspondent pas à un cahier des charges uniforme.
Jocelyne SCHOEN doit appeler Jacques TEDESCO pour avoir le contact avec Richard COLINET, ami de Jacques, qui à réalisé le pack photographique de la NE d'Alès 2019
Stéphanie MELZER doit contacter Frédéric LHONORÉ pour essayer de faire modifier les tenants de son devis.

C – Feuille d'engagement :
En modèle de la feuille d'engagement NE 2022 modifiée des nouvelles conditions décidées, le comité demande à Elodie JACOPS de créer celle de la NE 2023.
La couleur de l'année sera le bleu.

3 – Elections :

A – Devis Géraldine LAVERGNE :
Le Comité accepte le devis de Mme Géraldine LAVERGNE mais demande les modifications suivantes :
L'acte de foi de chaque candidat doit être présenté sur une seule feuille format A4.
Une seule couleur non différentiable pour l'ensemble des candidats.
Le devis doit être refait pour une moyenne de 15 candidats.
A réception du nouveau devis, Jocelyne SCHOEN devra l'envoyer, par mail, aux membres du comité pour réponse d'acceptation ou refus manuscrite.

B – Devis huissiers :
Des devis ont été demandés par Gérard BERNIER à trois études d'huissier de la ville de Narbonne, située au plus près du lieu de l'élection prévue pour réaliser la réception, le contrôle des enveloppes de foyers votant et / ou la présence, le déroulement de l'élection et le compte-rendu du résultat.
Ces études sont : SCP MANFREDI, SELARL SAUZEL-MARY/ ADELANTADO et INEQUAE.
Après contrôle attentif des devis, le comité décide d'accorder sa confiance à l'étude de la SCP de Maître MANFREDI.

C – Diffusion des informations :
Jocelyne SCHOEN, membre et responsable de la commission élection, devenue présidente du CAT, propose son remplacement par un autre membre du comité n'étant pas éligible. Sur demande unanime du comité, Michel BONNET accepte de rentrer dans la commission et est élu pour prendre la responsabilité de ladite commission.
NOTA : En respect de l'article 12 des statuts du CAT, 5 postes seront à pouvoir à l'élection du 09/05/2023. Jocelyne SCHOEN va se renseigner auprès de la Centrale Canine pour le sixième poste à pourvoir. En effet, suite à la démission de Jacques TEDESCO en cours

d'année, les statuts ne prévoient pas de cooptation 365 jours avant l'Assemblée générale. Une demande par mail va être transmise dans ce sens à Mme BAYOH de la Centrale Canine.

15/12/2022 :
Appel de candidatures par mail et courrier postal pour les adhérents dépourvus de web.

28/01/2023 :
Date limite d'envoi – cachet de la poste ou (date de réception) voir fascicule de Me Sergent faisant foi- des lettres de motivation des candidats transmises en courrier RAR à Mme Jocelyne SCHOEN à 67860 RHINAU..

1er au 15/02/2023 : Contrôle des candidatures par la commission.

15/02/2023 :
Envoi des candidats résiduels à Mme Géraldine LAVERGNE pour impression.

01/03/2023 :
Dernier délai d'envoi des courriers de vote aux adhérents ayant droit de vote.

05/04/2023 :
Date limite d'envoi –date de la poste faisant foi- ou (date de réception) des courriers de vote à l'étude d'huissier SCP MANFREDI.

08/05/2023 :
Election du renouvellement partiel du comité.

4 – <u>Calendrier épreuves d'utilisation 2023</u> :
Le calendrier des épreuves d'utilisation, contrôlé par Marie-Hélène DEJEAN, responsable de la commission, a été envoyé à la CTTCR de la SCC pour validation.
Le retour se fera courant décembre.
La Coupe de France sur petit gibier est programmée les 7 et 8/10/2023 dans le parc à lapins de M. Patrice RAQUIN, Domaine de Champ Denot, 58250, Lanty.
Le CAT est désigné organisateur pour 2023.
Sur proposition de Marie-Hélène DEJEAN, Colette DAUDIER accepte d'organiser cette Coupe de France.

5 – <u>Calendrier spéciales, régionales et NE 2023</u> :
Mme Françoise LEMOINE est remplacée par M. Jean-François VANEKEN pour le jugement de la spéciale Teckel de l'exposition internationale du 03/06/2023 à Dijon.
Le reste du tableau prévisionnel reste inchangé.

6 – <u>Avancement revue</u> :

A – Récit Mme LIMBORG :

Des documents, envoyés par les 2 fils de Mme Christiane LIMBORG à Gérard BERNIER vont permettre à Stéphanie MELZER de produire un article mémorisant la vie et les activités de « Kiki ».

B – Récit M. GONDELLE :
Stéphanie MELZER, malgré ses multiples demandes, n'a pas reçu de retour d'un article en mémoire de M. Pierre GONDELLE. Jocelyne SCHOEN va demander à Michel MULLER.

7 – Concours photos, résultats :
Le vote de Danielle CACARD n'étant pas encore arrivé sur le mail de Stéphanie MELZER, le vote final est reporté à la prochaine réunion.

8 – Grille chalenge beauté/travail 2022 :
La grille sera envoyée, sur demande, vers le 15/12/2022.

9 – Avancement livret Teckel :
Une réunion téléphonique de la commission ad-hoc à été organisée le 18/10/2022.
Des modifications du dossier initial ont été apportées par différents membres.
Une synthèse est en réalisation et sera étudiée lors de la prochaine réunion.

10 – Portail SCC :
Le portail SCC sera ouvert début 2023.
Le paiement en ligne des adhésions et engagements CAT sera opérationnel début janvier.
Michel BONNET est en charge de ce dossier.

11 – Auracle:
Michel BONNET nous confirme que le dossier est au point mort : rien de nouveau !
M. Alexis DEZARD fait son possible pour le débloquer.
Jocelyne va essayer de contacter M. LAGET.

12 – Mise à jour site-Audit :
Les modifications préconisées par l'audit seront-elles viables lorsque le site Teckel sur le portail SCC sera finalisé ?
La base de données adhérents est dans la structure du site et ne doit pas, par sécurité, être déplacée.
Stéphanie MELZER essaiera de mettre à jour les infos en attente sur le site.

13 – Centenaire WUT 2025 :
Le DTK a accepté, sur demande du CAT, de lui accorder l'organisation de la manifestation du centenaire de la WUT, en 2025.
Cette exposition devrait accueillir environ 600 Teckels avec prévision de 10 juges.
L'idéal serait, également, de coupler la NE en parallèle.
Parmi les localisations susceptibles d'accueillir ces deux manifestations, Mulhouse et Douai se démarquent.
Jean-Louis JACOPS va former une équipe soudée.

14 – <u>Courriers extension juges travail</u> :

A – : M. THOUREY :
Dans son courrier du 19/09/2022, M.THOUREY demande le parrainage du club pour présenter sa candidature de juge multi-races de recherche au sang auprès de l'UNUCR. Le parrainage est accepté à la condition qu'il soit adhérent à notre Club. Un courrier va lui être transmis.

B – M. LELYON :
Le comité invite M. LELYON à contacter les organisateurs d'épreuves de son choix pour y participer et afficher son intérêt à la race Teckel en lui proposant l'adhésion au club. Un courrier va lui être transmis.
Le prochain comité, issu des prochaines élections, sera d'autant plus intéressé à formuler une réponse bienveillante.

C – M. COSTES :
Après étude de la demande de M. COSTES, le comité donne son accord unanime.
Marie-Hélène DEJEAN va fournir à Jocelyne SCHOEN le courrier type établi en réponse à une demande d'extension acceptée par le club.

15 – <u>Information dans la revue</u> :
Suite à la nouvelle extension des conditions pour le bien être du chien, les juge allemands n'accordent plus qu'un qualificatif « TB » en expositions allemandes, aux Teckels ayant des dents présentant du tartre et une mauvaise hygiène dentaire !

16 – <u>Délégation Champagne-Ardennes</u> :
La délégation Champagne-Ardenne est inactive depuis trop longtemps.
Son démantèlement est souhaitable.
Les départements qui la composent seraient répartis vers les délégations avoisinantes.
Jocelyne SCHOEN va entrer en contact avec le délégué actuel pour lui expliquer la problématique et obtenir son accord de principe. Elle va également contacter les délégations voisines concernées pour les informer.

17 – <u>Règlement KschIH</u> :
Le texte est actuellement présenté en couleur d'alerte : rouge.
Il doit être transformé en couleur noire normale début janvier 2023.

18 – <u>Cartes de membres</u> :
M. Olivier MASSOT va envoyer les cartes de membres début décembre qui étaient en attente depuis des mois.

19 – <u>Appel à cotisations</u> :
Un mail d'appel à cotisations 2023 sera envoyé début décembre.

20 – <u>Newsletters 2022</u> :
Mi novembre : CR comité 11/06, 30/06, 20/07, 20/09, 22/10.
Mi décembre : appel à candidature pour l'élection du 08/05/2023.

Au 21/12 : Challenges beauté/travail 2022 + CR comité 21/11.

21 – <u>Questions diverses</u> :

A – Jean-Louis JACOPS demande de prévoir une réunion vidéo avec les délégués. Une formation de Mme HILAIRE serait souhaitable avant sa réalisation.

B – Stéphanie MELZER interroge la Présidente au sujet du post polémique publié sur la page personnelle de Colette DAUDIER le 20/10/2022 l'accusant d'avoir envoyé un mail aux adhérents à l'insu du Comité. La Présidente confirme que cet envoi a bien été fait avec l'accord du Comité. Elle rappelle que la Présidente, lors de sa 1ère réunion de Comité, a demandé à chacun de ses membres une attitude irréprochable sur les réseaux sociaux. Stéphanie MELZER lui demande si cette requête oblige également la 2ème vice-Présidente. Après discussions, Colette DAUDIER propose de retirer son post. Elle précise que son mari, intervenant sur son mur Facebook, est à l'origine de la publication du texte dont elle est l'auteur.

La présidente, Jocelyne SCHOEN, propose une nouvelle réunion le lundi 19/12 à 20H00.

Fin de réunion : 24H00.

Le secrétaire général
Gérard Bernier

La Présidente
Jocelyne Schoen